

# Canal Seine-Nord Europe Contrat Territorial de Développement Santerre Haute-Somme



Communauté de Communes  
PAYS NESLOIS



# Présentation du territoire

Un territoire rural ;

70 000 habitants ;

148 communes ;

Aujourd'hui 5 EPCI, 3 au 1/01/2017 ;

Une position centrale à l'échelle des Hauts-de-France



# Présentation du territoire

## Le Canal Seine-Nord Europe sur le territoire :

un linéaire de 46 km

25 communes traversées

2 plateformes (Péronne et Nesle)

Le pont canal de Cléry/Somme

La retenue d'eau de la Louette

L'écluse de Moislains



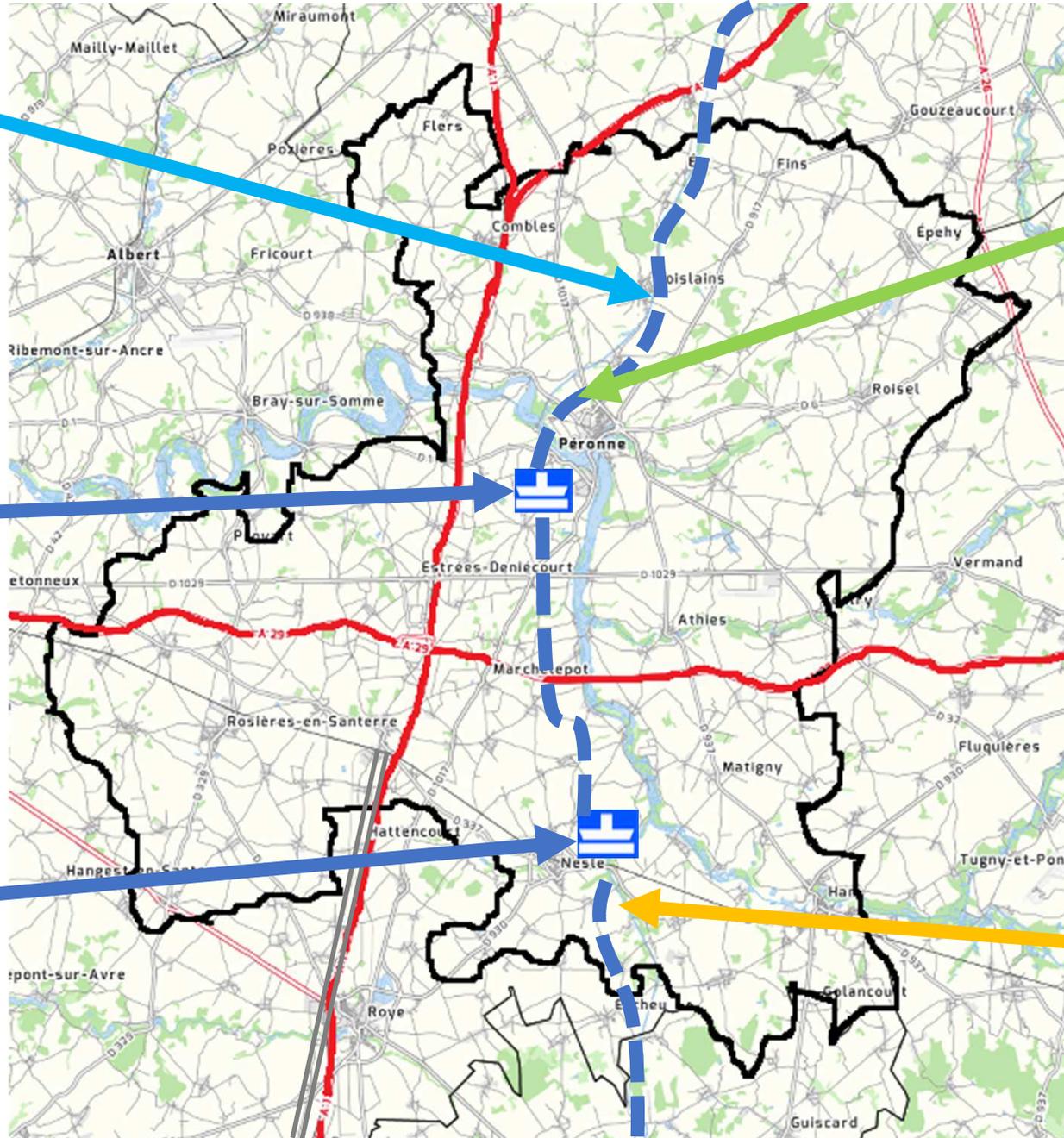
Ecluse de Moislains

Pont canal /  
maison du canal à Cléry

Plateforme de Péronne

Plateforme de Nesle

Port de Languevoisin



# 1- Pourquoi rédiger un Contrat Territorial de Développement ?

## **Pour le porteur du CSNE :**

Obtenir une vision précise et formalisée de la part des acteurs locaux sur le choix d'aménagement autour du canal afin de faciliter le travail de la maîtrise d'œuvre.

Renforcer l'appropriation qu'ont les acteurs du territoire des enjeux caractéristiques du projet.

## **Pour les acteurs du territoire :**

Obtenir une vision claire et concrète des impacts du projet.

Optimiser les projets du territoire en lien avec le canal.

# 1- Pourquoi rédiger un Contrat Territorial de Développement ?

Le CTD est donc un outil partenarial d'aménagement, utile dans son contenu mais aussi dans le réseau qu'il est nécessaire de constituer.

**Pourquoi à l'échelle du Syndicat mixte du Santerre Haute-Somme :**

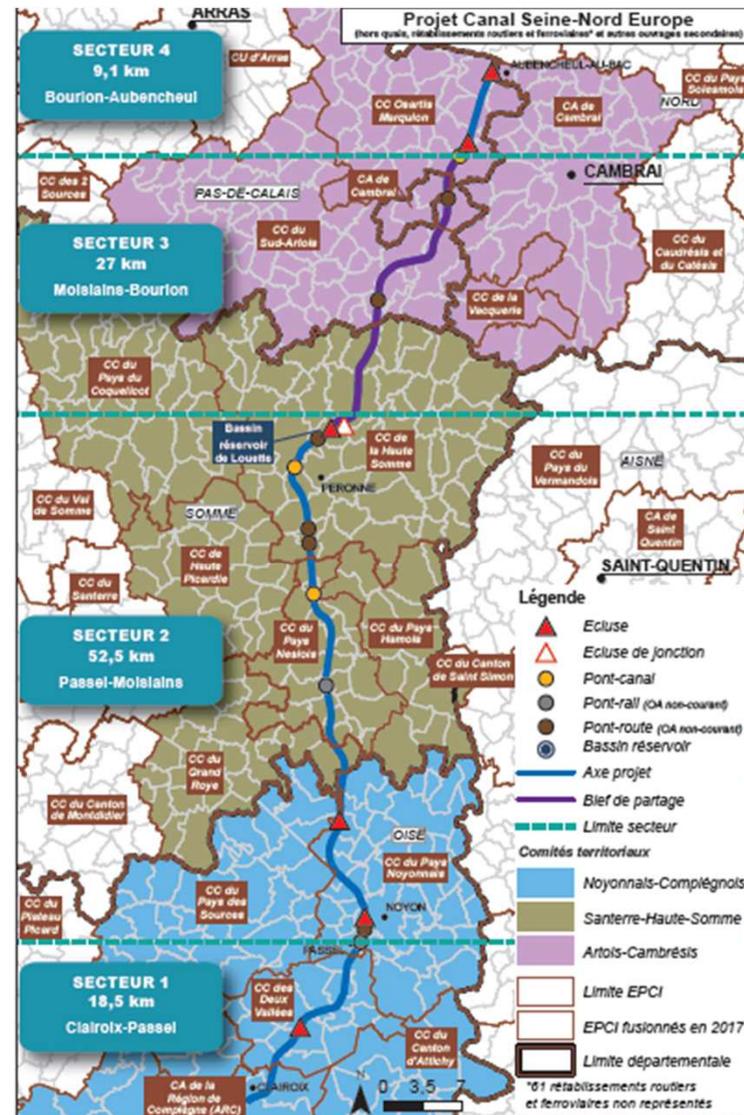
Cohérence avec le SCOT approuvé en 2017.

Complémentarité et non concurrence entre les 5 EPCI de l'est de la Somme

Intégration des EPCI non traversés mais impactés

(CC Pays Hamois / CC Haute-Picardie).

# 1- Pourquoi rédiger un Contrat Territorial de Développement ?



## 2- Comment rédiger notre Contrat Territorial de Développement ?

**1/ Un contrat en 3 volets**

**2/ Une méthodologie basée sur la proximité**

**3/ 5 thématiques identifiées**



## 2- Comment rédiger notre Contrat Territorial de Développement ?

### Un contrat en 3 volets :

Un plan proposé susceptible d'évoluer car nous partons d'une page blanche

Volet 1 : Des aménagements partagés

Volet 2 : Le développement économique pendant et après le chantier

Volet 3 : L'organisation du chantier

En fonction des 3 volets, des périmètres de « personnes ressources » différents et un calendrier d'élaboration échelonné dans le temps.

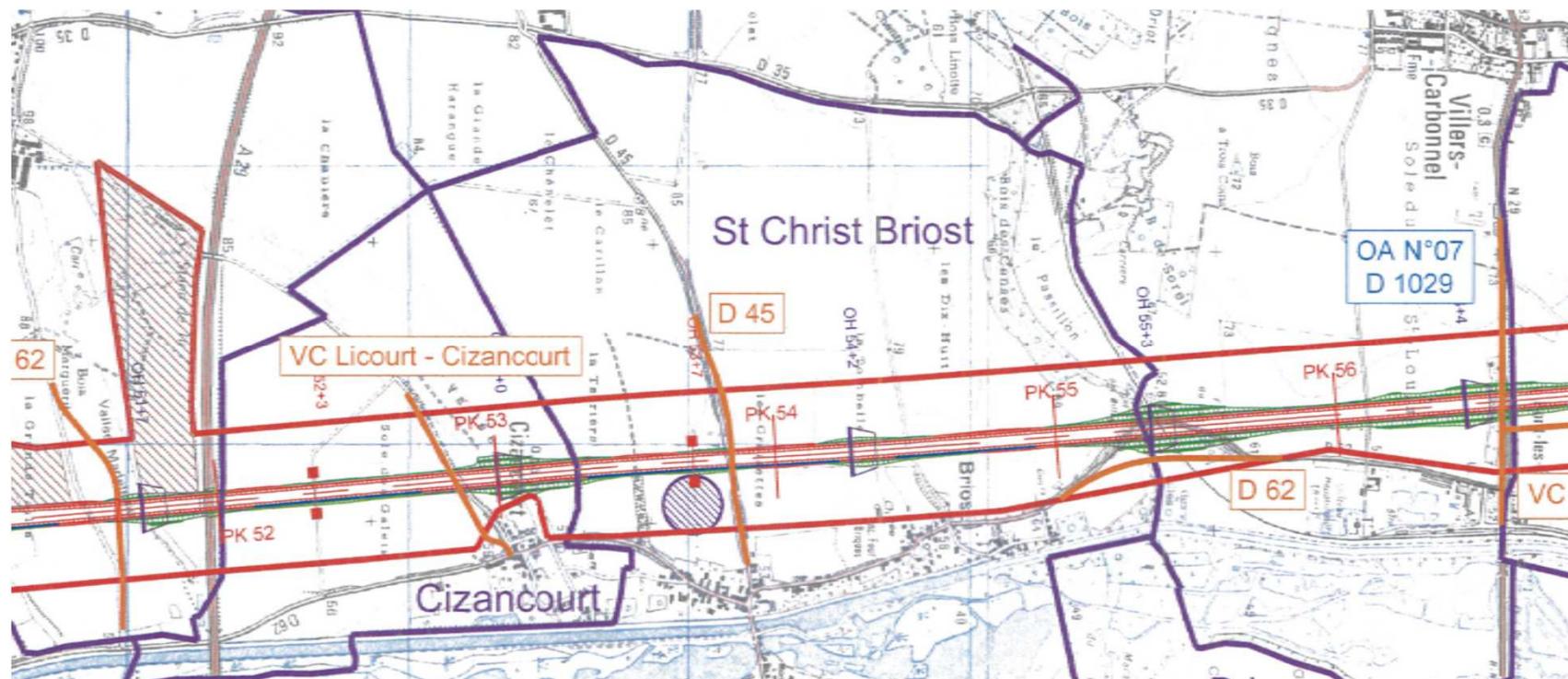
A ce jour, seul le volet 1 est engagé.

# 3- Comment rédiger notre Contrat Territorial de Développement ?

## Une méthodologie basée sur la proximité :

Depuis octobre, rencontres bilatérales avec les élus des communes traversées ou impactées (maire, maire + adjoints).

Présentation  
de l'APS modificatif



# 3- Comment rédiger notre Contrat Territorial de Développement ?

## Une méthodologie basée sur la proximité :

/Présentation des règles du jeu : une démarche d'élaboration partagée mais qui s'inscrit dans un cadre juridique (ex : DUP) et financier (une enveloppe arrêtée) contraint.

/Echanges avec les élus, des questions et des propositions.

/Ecriture du volet 1 avec 2 entrées, l'une thématique, la seconde géographique.

/Validation par les élus à l'issue d'une réunion à l'échelle du Syndicat mixte (avant 2017).

# 3- Comment rédiger notre Contrat Territorial de Développement ?

## **/ 5 thématiques identifiées sur le Volet 1 - Des aménagements partagés :**

- Rétablissements de voiries
- Aménagements paysagers
- Aménagements environnementaux
- Aménagements économiques
- Aménagements touristiques

# 3- Comment rédiger notre Contrat Territorial de Développement ?

## Rétablissements de voiries » :

Pont qu'il est prévu de rétablir mais pas au bon endroit ;

Proposition de rétablissement d'un pont (3° pont à Moislains) ;

Propositions de création de nouveaux axes de communication pour permettre aux agriculteurs de desservir leurs parcelles (à voir seulement au moment de l'aménagement foncier).

Questions relatives à la gestion et à l'entretien des ponts (si route départementale).

# 3- Comment rédiger notre Contrat Territorial de Développement ?

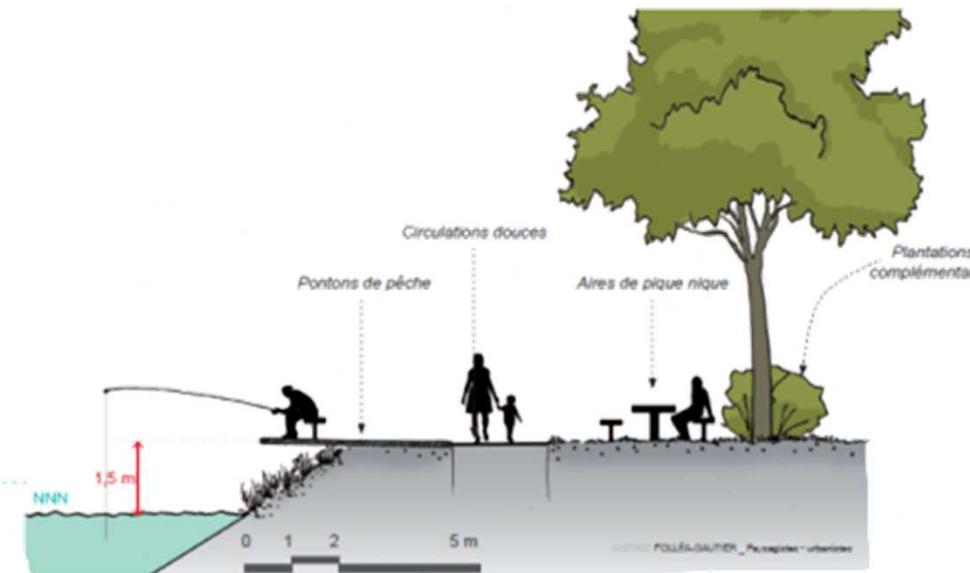
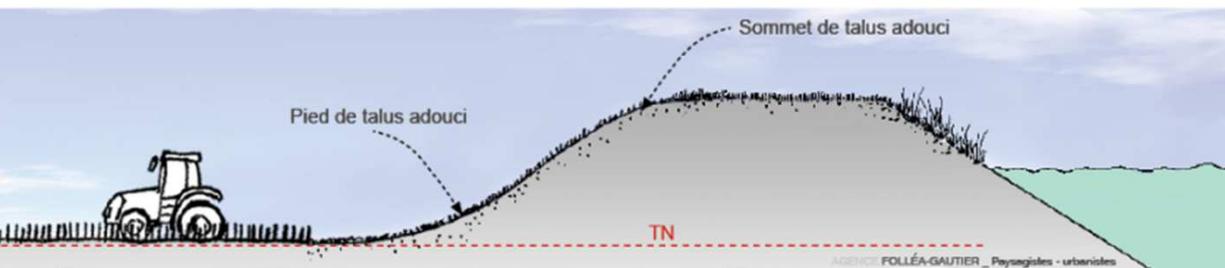
## Aménagements paysagers » :

Adoucissement des remblais ;

Aménagement des zones de dépôt ;

Intégration du CSNE dans le paysage par la plantation d'arbres ;

Aménagement des berges et des quais ;



# 3- Comment rédiger notre Contrat Territorial de Développement ?

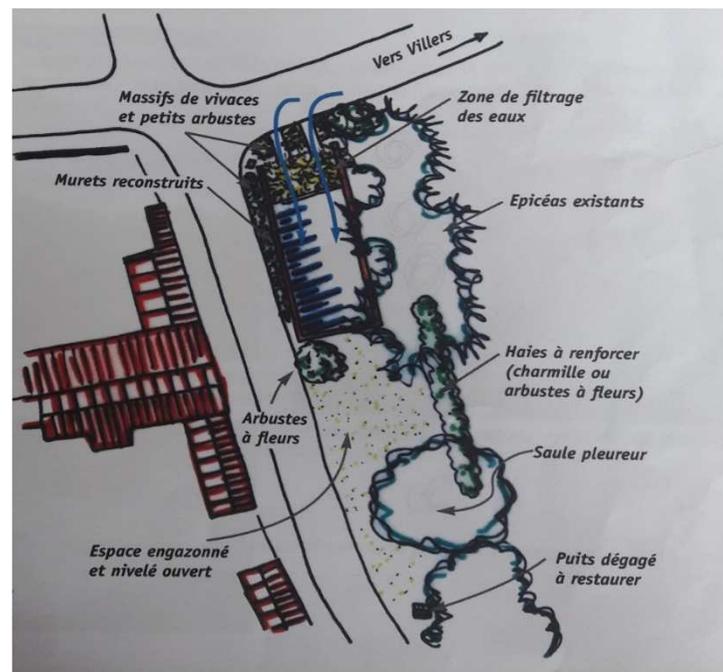
## Aménagements environnementaux » :

Comme dans tout projet d'aménagement majeur, 3 principes : Eviter – Réduire – Compenser. VNF souhaite réaliser des compensations avant même ses premières destructions.

Restauration de zones humides ;

Remise en état de la Tortille ;

Valorisation de mares pédagogiques ;

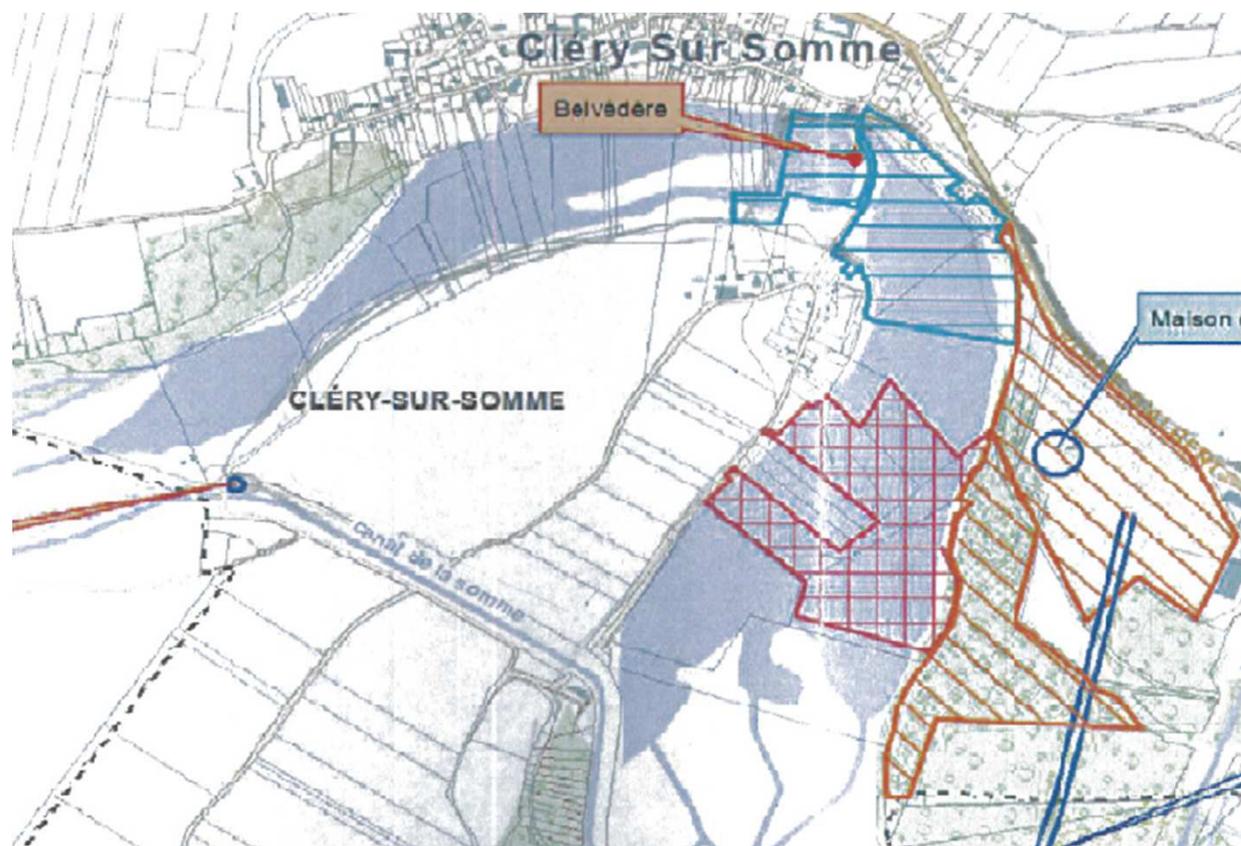


# 3- Comment rédiger notre Contrat Territorial de Développement ?

## Aménagements environnementaux » :

Valorisation d'Espaces Naturels Sensibles à Cléry/Somme en partenariat avec le CD 80 :

politique d'acquisitions foncières,  
aménagement de lieux de  
réservation et d'observation,



# 3- Comment rédiger notre Contrat Territorial de Développement ?

## **Aménagements économiques : Plateformes de Péronne et de Nesle » :**

présentation des projets sous le volet aménagement

exemple pour la plateforme de Péronne que les élus locaux souhaitent unanimement déplacer d'un km.

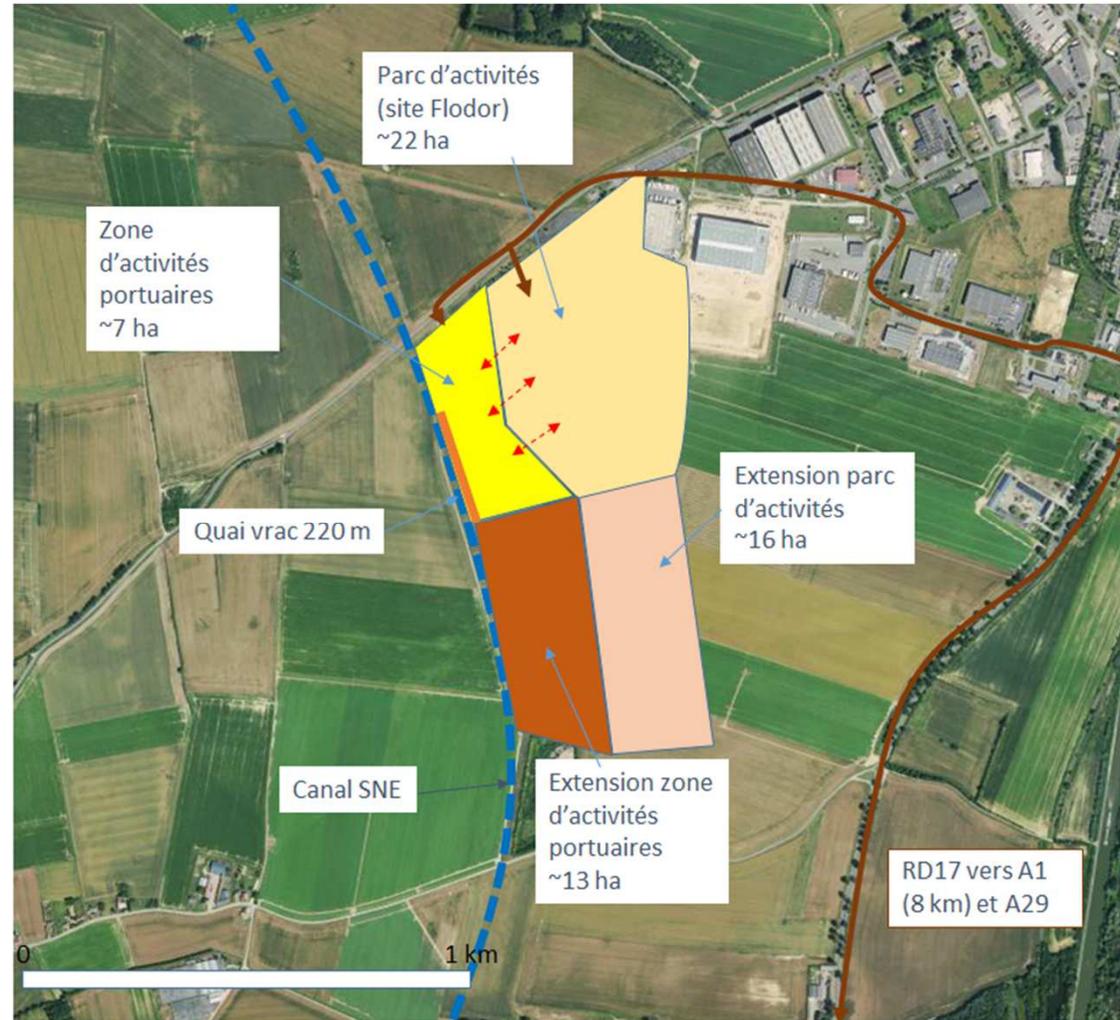
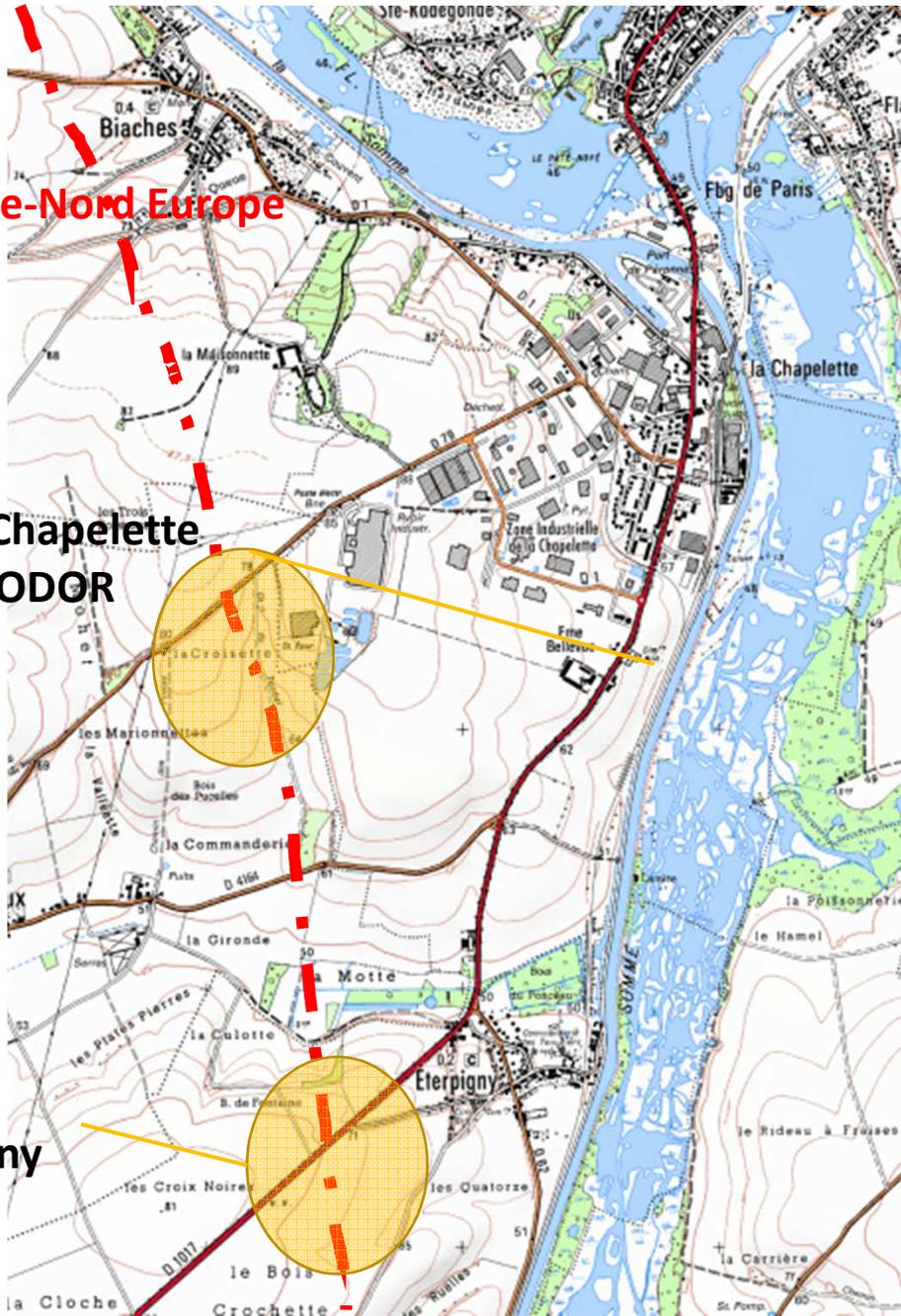
Cohérence en terme de consommation foncière avec les exigences du SCC (7 ha au lieu de 60 ha à Eterpigny).

Cohérence avec la proximité de la friche Flodor (22 ha à requalifier).

Canal Seine-Nord Europe

Site de la Chapelette  
- friche FLODOR

Site  
d'Eterpigny



# 3- Comment rédiger notre Contrat Territorial de Développement ?

## Aménagements touristiques » :

À l'échelle du CSNE : la Maison du CSNE à Cléry/Somme, la valorisation de la retenue de la Louette.

À l'échelle du SHS : le port de plaisance

Allaines, un golf

À l'échelle des communes : des chemins de randonnées connectés aux berges du CSNE, des tables de pique nique,...



## 4 – Bilan d'étape

**Grande satisfaction des élus locaux à être informés et écoutés.**

Possibilité de faire émerger des projets qui ne sont pas aujourd'hui identifiés.

Volonté à terme de créer une commission CSNE au Syndicat mixte rassemblant l'ensemble des élus concernés.